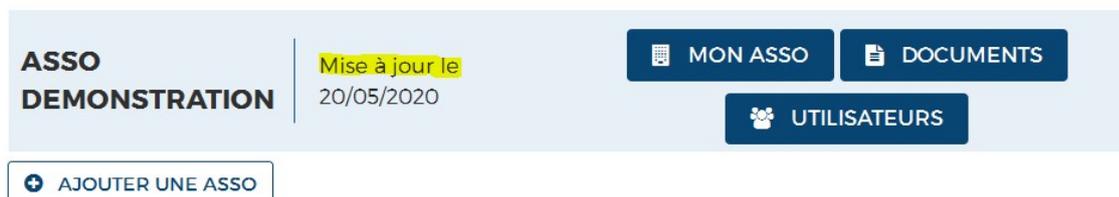


Guide de dépôt d'une demande de subvention Appel à Projets « Politique de la Ville » 2023 et « Ville Vie Vacances » 2023

1) Commencer sa demande :

Ce process s'adresse aux associations ayant déjà un compte Paris asso fonctionnel. Si vous n'avez pas de compte Paris association ou pas d'accès personnel, merci de consulter les annexes 6 et 7.

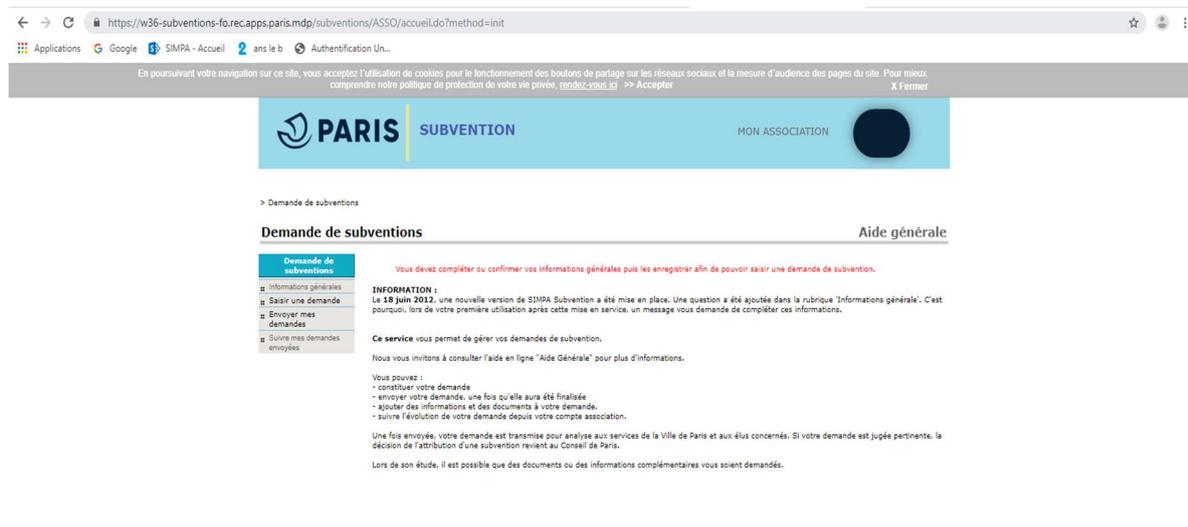
Sur Paris Asso, cliquer sur « Faire une demande de subvention » :



Et j'utilise les services Paris Asso



Le service Subvention s'ouvre :



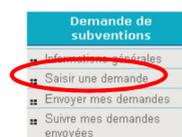
Lors d'une première connexion, ou si vous n'avez pas utilisé le service depuis plus d'un an, vous devrez d'abord compléter les informations générales ou les confirmer. Elles sont nécessaires pour que les services de la Ville de Paris puissent traiter vos demandes de subventions. Cliquez sur « informations générales ».



Cliquer ensuite sur « **Saisir une demande** »

Demande de subventions

[Aide générale](#)



INFORMATION :

Une nouvelle version de SIMPA Subvention a été mise en service. Une question a été ajoutée dans la rubrique 'Informations générale' à laquelle il est nécessaire de répondre pour envoyer une nouvelle demande. Vous devrez également valider ces informations si votre dernière mise à jour est antérieure au **16 juillet 2012**.

Ce service vous permet de gérer vos demandes de subvention. Nous vous invitons à consulter l'aide en ligne "Aide Générale" pour plus d'informations.

Vous pouvez :

- constituer votre demande
- envoyer votre demande, une fois qu'elle aura été finalisée
- ajouter des informations et des documents à votre demande.

Une fois envoyée, votre demande est transmise pour analyse aux services de la Ville de Paris et aux élus concernés. La décision du paiement d'une subvention revient au Conseil de Paris.

Ce service vous permet également de consulter l'avancement de votre demande. Lors de son étude, il est tout à fait possible que des documents ou des informations complémentaires vous soient demandés.

Eléments en attente

- 2 demande(s) en attente d'envoi.

2) Déposer une demande de subvention concernant l'appel à projets « Politique de la Ville » 2023

Type de projet déposé	Modes de dépôt	Consignes particulières
Projets en reconduction	Vous pouvez remplir autant de formulaires que de projets reconduits	L'annexe 2 vous permet de déterminer votre numéro d'appel à projets
	OU vous pouvez remplir un seul formulaire pour l'ensemble de vos projets en reconduction (dossier unique)	<p>L'annexe 2 vous permet de déterminer votre numéro d'appel à projets</p> <p>L'annexe 3 précise les modalités pour intituler votre dossier unique</p> <p>Vous devez également décrire les objectifs globaux des actions de manière synthétique dans la rubrique « Objectifs du projet ».</p> <p>Vous devez lister chaque action dans la rubrique « <i>Descriptif synthétique du projet</i> »</p> <p>Vous devez présenter un budget par action en faisant apparaître les détails pour les différentes actions au regard des financeurs (État, CAF ...) à mobiliser. <i>Nous vous rappelons que la Ville ne peut pas être seule à subventionner un projet.</i></p>

		Les documents relatifs à chaque action devront être déposés. Pour chacun des projets en reconduction rajouter dans Paris asso le bilan à l'issue du projet N-1
Nouveaux projets	Il est impératif de remplir autant de formulaires de demande que d'actions nouvelles	L'annexe 2 vous permet de déterminer votre numéro d'appel à projets
Projets en CPO (Convention pluriannuelle d'objectif)	Vous n'avez pas à déposer de dossier sur Paris asso	L'annexe 4 décrit les modalités d'instruction de votre subvention pour 2023.
Projets en CPO (Convention pluriannuelle d'objectif) et uniquement si votre CPO se termine au 31/12/2022	Vous devez déposer tous les projets qui étaient financés via votre CPO. Vous pouvez soit déposer un formulaire par action, soit déposer un dossier unique (voir ci-dessus)	L'annexe 4 décrit les modalités spécifiques de dépôt pour le renouvellement de votre CPO.

La phase de dépôt d'une demande de subvention Politique de la Ville se fait en deux temps :

- Un premier temps sur le site DAUPHIN du CGET si vous sollicitez une subvention de la part de l'État ;
- Dans un second temps, vous pouvez déposer votre demande à la Ville de Paris sur la plateforme Paris Asso.

Afin de faciliter cette procédure, nous vous conseillons de commencer par remplir le site de l'État. Lorsque vous aurez rempli chacune des actions que vous souhaitez présenter, vous devrez télécharger pour chaque action un dossier cerfa pour le(s) joindre à la demande Paris Asso.

Vous devez télécharger le cerfa pour chaque action et non le cerfa récapitulatif de l'ensemble des demandes.

À noter que si vous ne sollicitez une subvention qu'auprès de la Ville uniquement, vous devez remplir la demande de subvention directement sur Paris Asso, et joindre un dossier CERFA correspondant.

Formulaire de demande à remplir :

Budget prévisionnel du projet

Pour joindre à votre demande le budget prévisionnel du projet pour lequel vous demandez une subvention, vous pouvez :

- soit utiliser le tableau ci-dessous ;
- soit ajouter votre budget en le téléchargeant sous forme de fichier.

Rappel : le budget doit être équilibré (le montant des produits doit être strictement égal au montant des charges).

Produits ?

Descriptif	Montant en euros
Ressources propres :	<input type="text"/>
Subventions demandées à la Ville de Paris ou au Département de Paris :	<input type="text"/>
Autres subventions demandées :	<input type="text"/>
Mécénat ou parrainage :	<input type="text"/>
Autres produits :	<input type="text"/>
Contributions volontaires en nature :	<input type="text"/>
Total des produits :	<input type="text"/> 0 CALCULER

Charges ?

Descriptif	Montant en euros
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Contributions volontaires en nature :	<input type="text"/> 0
Total des charges :	<input type="text"/> 0 CALCULER

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à cette action ?

Autres observations sur le budget du projet :

255 caractères maxi contre 1331 dans COSA

Documents associés ?

Vous pouvez ajouter les documents au format .doc, .xls, .pdf, .jpeg, .tif, .txt, .rtf et .bmp. La taille maximale de chaque fichier est de 4Mo.

Attention :

- le bilan et le compte de résultat de votre structure sont des documents nécessaires à la bonne analyse de votre demande.
- les documents qui ne concernent pas uniquement cette demande de subvention particulière (statuts, déclarations, mais aussi bilan et compte de résultat de la structure...) doivent être déposés dans la rubrique "Vos documents" de SIMPA; ils seront accessibles dans le télé-service pour l'instruction de votre demande après validation (habituellement sous 48h)

Intitulé	Type	Date ou année	Date de dépôt	Actions
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	AJOUTER

Percevoir...

ANNULER **ENREGISTRER**

- Présenter le budget de l'action dans ses grandes masses (Produits / Charges)

- Des budgets prévisionnels de l'action ET de l'association devront également être déposés en pièces-jointes

Indiquer le montant de la demande de subvention faite à l'Etat en titre de l'appel à projets

Mettre ici uniquement les documents liés au projet politique de la Ville, c'est-à-dire :

- le dossier Cerfa si vous avez fait une demande sur DAUPHIN
- budgets prévisionnels (action et association 2023
- Bilan complet 2021 et intermédiaire 2022 de l'action présentée
- descriptifs supplémentaires

- descriptifs supplémentaires

RAPPEL: A la fin de l'action, déposer dans cette partie le BILAN de l'action.

Validation finale de votre demande de subvention :

Pensez à bien « **Enregistrer** » vos ajouts.

[Accueil S.I.M.P.A.](#) > [Demande de subventions](#) > [Envoyer mes demandes](#)

[Aide générale](#)

Envoyer mes demandes

Demande de subventions

- Informations générales
- Saisir une demande
- Envoyer mes demandes
- Suivre mes demandes envoyées

Aide ?
Ci-dessous toutes vos demandes en cours de création et qui n'ont pas encore été envoyées à la Ville de Paris. Pour modifier ou envoyer une demande, sélectionnez la demande pour la visualiser et la modifier. Lorsqu'elle sera finalisée, choisissez "Envoyer mes demandes".

Objet	Date de création	Date de dernière modification	Nom du contact	Montant demandé	Actions
test document xls	19/09/2011	19/09/2011	Monsieur tiphain robert	0	 
test document xls	19/09/2011	19/09/2011	Monsieur tiphain robert	0	 

2 élément(s) trouvé(s).

[IMPRIMER](#)

ATTENTION : vous devez aller sur « **envoyer mes demandes** » pour finaliser celle-ci et définitivement transmettre le dossier à la Ville de Paris.

Un accusé de réception vous sera envoyé. Par la suite, vous pourrez suivre l'instruction dans la rubrique '**suivre mes demandes envoyées**'. Si le BAGS vous demande de modifier des informations ou de télécharger des documents manquants, vous pourrez toujours ajouter tout document éventuel sans pour autant déposer une nouvelle demande.

Quelques points de vigilances :

- **Dans tous les cas :** vous devez remplir tous les champs du formulaire de demande
- Ne pas oublier de sélectionner **le(s) arrondissement(s)** concerné(s)
- **Pensez à soigner la présentation de votre action** car c'est à partir de ces éléments qu'une fiche de présentation de votre projet est réalisée pour les élu(e)s
- Toute demande de subvention déposée dans le cadre de l'appel à projets 2023 pour laquelle **le bilan de l'action (qualitatif et comptable) de l'année 2021 n'aura pas été déposé sur Paris Asso ne sera pas examinée.** En outre, les associations subventionnées dans le cadre de l'appel à projets 2023 doivent déposer un bilan intermédiaire 2022 qualitatif de l'action réalisée.
- Pour chaque action, vous joindrez le cerfa correspondant. En cas de dossier unique, vous devez également joindre un cerfa par action. La page 8 du cerfa «*Attestations*» doit être signée par le Représentant Légal. Un tampon de l'association doit y être apposé.

Compte-tenu des contextes sanitaires de 2020 et 2021, si vous n'avez pas pu mettre en œuvre votre action ou si vous avez pris du retard, nous vous remercions de bien vouloir adresser **le formulaire de demande de report de subvention*** par mail au Bureau des Affaires Générales et des Subventions : ddct-spv-sub@paris.fr.

Après l'étude de votre demande en concertation avec le(s) Équipe(s) de Développement Local de(s) arrondissement(s) concerné(s) et/ou les autres directions, services de la Ville de la Paris, le Bureau des Affaires Générales et des Subventions vous apportera une réponse.

(*VOIR ANNEXE 5)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **Vendredi 14 octobre 2022, aucun dossier ne pourra être reçu après cette date.**

3/ Déposer une demande de subvention concernant l'Appel à Projets Ville Vie Vacances (VVV)

- Déposer préalablement une demande VVV à l'Etat via le site DAUPHIN puis télécharger le dossier cerfa propre à chaque action ;
- Remplir le formulaire de demande et introduire ce dossier cerfa en pièce-jointe de la demande dans Paris Asso ainsi que la fiche projet VVV 2022 (en annexe de la fiche jointe) et le bilan 2021 de l'action en pièce-jointe de la demande dans le service subvention de Paris Asso.

The screenshot shows a web form for submitting a VVV grant application. The form is divided into several sections:

- Project Information:** Includes fields for "Montant de la demande Ville" (Amount of the request City), "Indiquer VVV+ Intitulé du projet" (Indicate VVV+ Title of the project), and "Numéro d'AAP : VVV2023" (AAP Number: VVV2023).
- Contact Information:** Includes fields for "Indiquer le nom du responsable et coordonnées" (Indicate the name of the responsible person and contact information).
- Location Selection:** A grid of checkboxes for selecting the "arrondissement" (arrondissement) and "quartier" (quartier) where the action will take place.
- Period Selection:** A section for selecting the "période" (period) of the action, with options for "Hiver" (Winter), "Printemps" (Spring), "Eté" (Summer), and "Automne" (Autumn).

Red arrows point from text boxes on the right to the corresponding fields in the form:

- Indiquer VVV+ Intitulé du projet
- Montant de la demande Ville
- Cocher OUI à la question 1 et NON question 2
- Numéro d'AAP : VVV2023
- Indiquer le nom du responsable et coordonnées
- Sélectionner l'arrondissement et le quartier où se déroule l'action
- Indiquer la période(Hiver; Printemps; Eté et Automne)

Budget prévisionnel du projet

Pour joindre à votre demande le budget prévisionnel du projet pour lequel vous demandez une subvention, vous pouvez :

- soit utiliser le tableau ci-dessous ;
- soit ajouter votre budget en le téléchargeant sous forme de fichier.

Rappel : le budget doit être équilibré (le montant des produits doit être strictement égal au montant des charges).

Produits

Descriptif	Montant en euros
Ressources propres :	
Subventions demandées à la Ville de Paris ou au Département de Paris :	
Autres subventions demandées :	
Mécénat ou parrainage :	
Autres produits :	
Contributions volontaires en nature :	
Total des produits :	0

Charges

Descriptif	Montant en euros
Contributions volontaires en nature :	0
Total des charges :	0

Ne rien remplir dans la partie budgétaire

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à cette action ?

Autres observations sur le budget du projet :

Dans la rubrique « documents associés » mettre les documents liés au projet :

- Le dossier cerfa
- La fiche projet VVV2023
- Le bilan VVV de l'action 2021

Toute demande de subvention déposée dans le cadre de l'Appel à Projets 2023 pour laquelle le bilan de l'action qualitatif et comptable de l'année 2022 n'aura pas été déposé sur Paris Asso ne sera pas examinée.

Pensez à « **Enregistrer** » vos ajouts.

Validation finale :

Accueil S.I.M.P.A. > Demande de subventions > Envoyer mes demandes

Envoyer mes demandes Aide générale

Demande de subventions
Aide ?
Ci-dessous toutes vos demandes en cours de création et qui n'ont pas encore été envoyées à la Ville de Paris. Pour modifier ou envoyer une demande, sélectionnez la demande pour la visualiser et la modifier. Lorsqu'elle sera finalisée, choisissez "Envoyer mes demandes".

- Informations générales
- Valider une demande
- Envoyer mes demandes**
- Valider mes demandes

Objet	Date de création	Date de dernière modification	Nom du contact	Niveau demandé	Actions
test document xls	19/09/2011	19/09/2011	Monsieur tiphain robert	0	 
test document xls	19/09/2011	19/09/2011	Monsieur tiphain robert	0	 

2 élément(s) trouvé(s).

[IMPRIMER](#)

ATTENTION : vous devez aller sur « **envoyer mes demandes** » pour finaliser celle-ci et définitivement transmettre le dossier à la Ville de Paris.

Par la suite, vous pourrez suivre l'instruction de votre demande dans la rubrique « suivre mes demandes envoyées ». Si lors de l'instruction, le service en charge du traitement des dossiers vous demande de modifier des informations, vous pourrez toujours ajouter des documents complémentaires sans pour autant avoir à déposer une nouvelle demande.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 14 octobre 2022, aucun dossier ne pourra être reçu après cette date.

Annexe 1 : Liste des pièces à fournir dans Paris Asso

- En cas de première demande :

- La **liste actualisée des membres du Conseil d'Administration** de votre association (si non présente dans les documents mis à disposition par l'Etat)
- Le **bilan et le compte de résultat des 3 derniers exercices** (2019 ; 2020 ; 2021), arrêtés au 31 décembre.

- Pour toute demande :

- La **composition du bureau** en précisant les fonctions de chacun (si non présente dans les documents mis à disposition par l'Etat)
- Le Contrat d'Engagement Républicain
- Le **rapport d'activité 2021** validé en Assemblée Générale 2022.
- Le **relevé d'identité bancaire** ou postal original mentionnant l'adresse du siège social et le nom complet de l'association. L'adresse du siège social et le nom de l'association figurant sur le RIB et les statuts doivent impérativement correspondre aux informations mentionnées sur le récépissé de déclaration à la Préfecture.
- Si l'association a bénéficié en 2021 de subventions publiques pour un montant total supérieur à 153.000 €, joindre le **bilan, le compte de résultat et le rapport certifié, avec les annexes, par un commissaire aux comptes** (veillez à bien ajouter les pages de garde comprenant le commentaire du commissaire).
- Le **bilan et le compte de résultat** du dernier exercice de l'association (2020), arrêtés au 31 décembre.
- Le **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2022, complet et signé**, de validation des comptes de l'association pour l'année 2021, et de toute modification statutaire de l'association (bureau, statut, adresse...)
- Le(s) bilan(s) définitifs** (qualitatif et financier) des actions subventionnées N-1 (***Si vous n'avez pas pu mettre en œuvre*** le(s) projet(s), vous devez ***remplir le formulaire « demande de report »***)

Toutes les pièces et informations doivent être mises à jour au gré de l'évolution des données de votre structure (numéros de téléphone, adresses, RIB, bilans comptables, procès-verbaux des AG...).

Attention, les pièces propres à l'association (RIB, Procès-verbaux des AG, comptes, rapports d'activité...) sont à télécharger dans les « **documents du partenaire** » = **dans la partie « vos documents »**. Alors que les **pièces relatives aux projets** (cerfas, bilans d'action, budget prévisionnel de l'action...) sont à introduire dans les « **documents associés à la demande** ».

Annexe 2: Déterminer et renseigner le numéro d'Appel à projets politique de la Ville sur Paris Asso

➔ **Attention : afin de permettre l’instruction facilitée de votre demande, il est essentiel de suivre les consignes ci-dessous pour renseigner votre numéro d’appel à projets.**

Le numéro d’appel à projets est composé de 8 caractères :

XXXX	XX	X	X
Année	Arrondissement	Quartier	Nouveau projet 1 Reconduction d’un projet 2 Dossier unique 3

- Les 4 premiers correspondent à l’année de l’appel à projets. Pour l’appel à projets politique de la ville **2023, il s’agit de 2023.**
- Les 5ème et 6ème chiffres correspondent au n° de l’arrondissement au sein duquel le projet sera exécuté. S’il est prévu que le projet soit mis en œuvre dans plusieurs arrondissements (projet multi sites), renseigner 00.
- Le 7ème chiffre correspond au numéro du quartier pour les 10ème, 13ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements (cf. tableau ci-dessous). Pour le 11è, 14è, 17è et les multi-quartiers, renseigner 0.
- Le 8ème et dernier chiffre correspond au type de projet (reconduction ou nouveau projet) :
 - Le chiffre 1 doit être renseigné pour un nouveau projet ;
 - Le chiffre 2 doit être renseigné pour la reconduction d’un projet ;
 - Le chiffre 3 doit être renseigné pour la reconduction de plusieurs projets présentés dans un unique formulaire (dossier unique).

- **Numéro à renseigner pour chaque quartier :**

Arrondissement	Quartier	Numéro
10ème	Buisson St Louis-Ste Marthe/Grande aux Belles	1
	Portes du 10ème	2
13ème	Clisson-Jeanne d'Arc/nationale	1
	Bédier- Boutroux/Oudinet-Chevaleret	2
	Kellerman-Paul Bourget	3
	Villa d'Este-Masséna	4
18ème	Porte Montmartre-Poissoniers-Moskova	1
	Blémont	2
	Porte de la Chapelle-Charles Hermite	3
	La Chapelle-Evangile	4
	Goutte d'Or	5
	Amiraux-Simplon	6
	Chapelle Sud	7
19ème	Stalingrad-Riquet/Orgues de Flandres	1
	Michelet-Alphonse Karr-rue de Nantes-Rosa Parks et Mac Donald	2
	Danube-Solidarité-Marseillaise et Algérie	3
	Chaufourniers	4
	Compans	5
20ème	Belleville Amandiers Pelleport	1
	Portes du Vingtième	2

Arrondissements	Quartiers	Numéro
11ème	pas de quartier spécifique	0
14ème	pas de quartier spécifique	0
17ème	pas de quartier spécifique	0
Multisites		0

- **Tableau guide :**
(Intitulé, numérotation et réponses aux questions)

Projets à déposer	Intitulé du(es) projet(s)	N° D'Appel à Projet	Question1 : cette demande fait elle suite à un AAP VILLE de Paris ?	Question 2 : cette demande relève-t- elle d'un projet politique de la ville ?
Appel à projet Politique de la ville - Nouveau(x) Projet(s)	Intitulé du projet	Année/Arrondissement/quartier/ 1 (exemple 2023 19 2 1)	OUI	OUI
Appel à projet Politique de la ville - Reconduction d'un projet	Même intitulé que l'année précédente	Année/Arrondissement/quartier/ 2 (exemple 2023 18 4 2)	OUI	OUI
Appel à projet Politique de la ville - Reconduction de plusieurs projets (dossier unique)	Intitulé synthétique des projets	Année/Arrondissement/quartier/ 3 (exemple 2023 17 0 3)	OUI	OUI
Projets Multisites dans le cadre de l'appel à projet Politique de la ville	Intitulé du projet ou intitulé synthétique des projets	Année/00/00/ 1, 2 ou 3 selon les cas ci-dessus (exemple 2023 00 0 2)	OUI	OUI
CPO - <u>renouvellement</u> (Conventions Pluriannuelles d'Objectifs sur 3 ans - fin de la CPO en 2021)	CPO -PDV - Nom de l'association - Intitulé du projet ou intitulé synthétique des projets	Année/Arrondissement/quartier/ 2 (exemple 2023 17 0 2)	OUI	OUI
CPO - <u>en cours</u> (Conventions Pluriannuelles d'Objectifs sur 3 ans)	<u>NE PAS DEPOSER DE DOSSIER</u> <u>un mail vous sera transmis via SIMPA</u> pour vous demander si vous souhaitez toujours solliciter une subvention pour le ou les projets concernés			
VVV (Ville -Vie- Vacances)	VVV + intitulé du Projet	VVV 2023	OUI	NON

Annexe 3: Comment intituler votre demande de subvention pour l'Appel à Projets Politique de la Ville ?

Afin d'améliorer le repérage des projets, nous vous demandons d'intituler dans le formulaire votre demande de subvention de la façon suivante :

- Pour chaque nouveau projet un intitulé
- Pour la reconduction d'un projet, utiliser le même intitulé que l'année précédente afin de nous aider à faire le lien
- Pour la reconduction de plusieurs projets (dossier unique), utiliser un intitulé synthétique qui rassemble l'ensemble des projets déposés. Puis, dans le descriptif du dossier unique, pensez bien à lister l'intitulé de chaque projet (projet 1 :...., Projet 2 :....)

Annexe 4 : Associations qui bénéficient d'une Convention Pluriannuelle d'Objectif (CPO) au titre de la politique de la ville, en cours ou arrivant à terme.

- **Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs en cours**

Les associations bénéficiant d'une CPO en cours au titre de la politique de la ville, ne déposent pas de dossier de demande de subvention pour l'ensemble des projets inclus dans la CPO en cours, sur toute la durée de la convention.

Un mail vous sera transmis via Paris-Asso pour vous demander si vous souhaitez toujours solliciter une subvention pour le ou les projets concernés par la CPO en cours. Une confirmation de votre part enclenchera la duplication des dossiers. La réponse doit être apportée dans le module de dialogue du service Subvention (voir <https://www.paris.fr/pages/service-numerique-subvention-7557#comment-repondre-a-une-demande-d-informations-complementaires>) et émaner du Représentant légal de l'association. Si tel n'est pas le cas, il est nécessaire de fournir une délégation de signature (à télécharger dans les documents du partenaire « vos documents ») afin de faciliter les démarches administratives.

Vous devez néanmoins, déposer dans Paris-Asso le bilan 2021 qualitatif et financier des actions concernées.

A noter : Si l'association souhaite déposer une demande pour un nouveau projet, qui ne fait pas partie des projets en CPO, elle doit déposer une demande spécifique pour ce nouveau projet.

- **Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs arrivant à terme en 2022**

Les conventions pluriannuelles concernées sont celles qui ont été signées en 2020 pour 3 années. Vous devez alors déposer un dossier en suivant la procédure de l'appel à projets 2023 mais avec les particularités suivantes :

✓ l'intitulé du ou des projet(s) pour lesquels vous souhaitez un renouvellement de CPO devra être renseigné comme suit :

CPO - Nom de l'association – intitulé du projet

Et

- ✓ Vous devrez répondre « oui » à la question « Cette demande fait-elle suite à un appel à projets politique de la ville ? ». Vous renseignez donc le numéro d'Appel à Projets dans le formulaire de demande de subvention.

Annexe 5 : Demande de report

Compte-tenu des contextes sanitaires de 2020 et 2021, si vous n'avez pas pu mettre en œuvre votre action ou si vous avez pris du retard, nous vous remercions de bien vouloir adresser **le formulaire de demande de report de subvention*** par mail au Bureau des Affaires Générales et des Subventions : ddct-spv-sub@paris.fr.

Après l'étude de votre demande en concertation avec le(s) Équipe(s) de Développement Local de(s) arrondissement(s) concerné(s) et/ou les autres directions, services de la Ville de la Paris, le Bureau des Affaires Générales et des Subventions vous apportera une réponse.

Le formulaire à remplir est présenté sur la page suivante :



DEMANDE DE REPORT DE SUBVENTION

L'association

Sollicite auprès de la Ville de Paris le report de la subvention perçue en

D'un montant de Euros pour la réalisation du projet

.....

Dans le(s) arrondissement(s) concerné(s) :

.....

La mise en œuvre de l'action n'a pas pu être réalisée pour les raisons suivantes :

Fait à Le

Signature (avec le tampon de l'association)
Président(e)

- Accord
 Autres, précisions :

Le.....

Bureau des Affaires Générales et des Subventions
Signature

Annexe 6- Créer un compte PARIS ASSO

Si vous n'avez pas encore de compte Paris-Asso, ou aviez un compte SIMPA et n'avez pas encore validé dans Paris Asso les données qui y ont été transférées, il faut :

- Créer votre compte de connexion "Mon Paris" : <https://moncompte.paris.fr/moncompte>
Vous pouvez le faire avec l'adresse mail de votre choix, personnelle ou dédiée à votre activité associative. Ce compte de connexion n'a aucun lien avec le compte SIMPA qui a été supprimé. Il vous sera propre. Vous pourrez ensuite inviter d'autres membres de votre association à utiliser le service. Ils y accéderont avec leur propre identifiant et mot de passe.
- Rendez-vous ensuite sur le service Paris Asso : <https://parisasso.paris.fr>

Et cliquez sur « ajouter une Asso »

Mon association / organisme

+ AJOUTER UNE ASSO

Saisissez votre RNA ou SIREN dans le moteur de recherche et cliquez sur le bouton « rechercher ».

Renseignez votre RNA ou SIREN

Pour inscrire votre association ou organisme, vous devez saisir son numéro RNA ou SIREN (9 premiers chiffres du SIRET). Le numéro du Répertoire National des Associations commence par la lettre W et figure sur les récépissés délivrés aux associations par les Préfectures

W921000111 RECHERCHER

Votre association ne possède ni RNA ni SIREN? Faites une demande de compte via ce [formulaire](#)

Si Paris Asso ne parvient pas à retrouver votre structure, contactez l'assistance par le [formulaire de contact](#) en choisissant la thématique 'Associations' > 'Paris Asso' > 'Inscription'

Les **données statutaires** sont **recupérées automatiquement depuis les bases de données de l'État et s'affichent.**

Association : Nom de l'association

Les informations ci-dessous proviennent du Répertoire National des Associations ou de la base SIREN de l'INSEE.

Identité de l'association

Nom statutaire : Nom de l'association

Alias ou sigle : Nom de l'association

SIRET : 514617xxxx01

RNA : Wxxxxxxx

Catégorie juridique : 9220 - Association déclarée

Date de création : 01/08/2005

Objet : développer et promouvoir la création artistique ; organiser des stages de découverte et d'apprentissage de disciplines artistiques ; animer des évènements thématiques et culturels

Date de dernière déclaration (RNA) : 18/06/2015

Reconnue d'utilité publique : Non

Siège social

xx nom de la rue
75000 Paris

Vérifiez que votre numéro SIRET est affiché. Si ce n'est pas le cas, signalez-le l'assistance par le [formulaire de contact](#) .

Email

Le n° RNA ou le n° SIREN de mon association est incorrect.

Nous vous remercions de communiquer :

- le n° SIRET de votre association :
- le n° RNA de votre association :

Le n° RNA a le format suivant : après le « W », on doit trouver 9 chiffres.

Vous trouverez le n° RNA de votre association sur le récépissé de création ou de dernière modification qui vous a été remis par le greffe des associations suite à la création ou la modification de votre association. Vous trouverez un exemple dans le premier tutoriel disponible ici.

Si vous ne trouvez pas le n° RNA de votre association, nous vous conseillons de vous rapprocher au plus vite de votre greffe des associations afin qu'ils communiquent ou attribuent le n° RNA à votre association.

Quelle est votre demande ?

ENVOYER CE FORMULAIRE

Les demandes sont généralement traitées sous 48H.

a) **Si votre association n'a jamais été inscrite sur SIMPA**

Après avoir vérifié qu'il s'agissait bien de votre association, cliquez sur le bouton « s'inscrire » pour faire apparaître le formulaire d'inscription.

Il s'agit bien de votre association ou organisme ?

Nous vous invitons à procéder à son inscription dans Paris Asso.

S'INSCRIRE

Renseignez d'abord les activités de votre structure à l'étape 1, puis ses coordonnées ainsi que les vôtres à l'étape 2. Un bouton « étape suivante » permet de passer d'une étape à l'autre. À la 3^e étape, vous devrez certifier l'exactitude des informations saisies aux étapes précédentes, ainsi qu'attester sur l'honneur être habilité-e à agir au nom de l'association référencée.

1 Activités

Tous les champs sont obligatoires sauf mention contraire.

Activité principale (APE) : 90.01Z - Arts du spectacle vivant
Objet social (RNA) : 006070 - théâtre, marionnettes, cirque, spectacles de variété, 006070 - théâtre, marionnettes, cirque, spectacles de variété
Nombre de salariés : 00 - 0 salarié (n'ayant pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence)

Nombre d'adhérents (environ) : 10
 Nombre de bénévoles (environ) : 10

Secteurs(s) d'activité (5 maximum)
 Environnement & Écologie
 Social

Public(s) visé(s)
 Tous

Lieu(x) d'activité
 Tout Paris

Site internet (Facultatif)

ETAPE SUIVANTE

2 Coordonnées

Tous les champs sont obligatoires sauf mention contraire.

Adresse de correspondance de l'association/organisme

Adresse de correspondance
 175 RTE de l'Isabelle

Complément (facultatif) : Code Postal : 75660

Ville : Saint-Denis de la Réunion Téléphone :
 Courriel :

Vos coordonnées individuelles

Nom :
 Prénom :
 Courriel : gaellieblanc1983@gmail.com

Merci de bien vérifier le récapitulatif de votre demande ci-dessus. Vous pouvez modifier les informations saisies si besoin avant de valider votre demande.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans ce formulaire en ligne.

Je soussigné, NOM et Prénom, atteste être habilité à agir au nom de l'ASSOCIATION j'ai bien connaissance que le fait d'usurper l'identité d'un tiers est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende (article 226-4-1 du code pénal).

Si vous souhaitez utiliser une autre adresse e-mail, vous pouvez la modifier.

VALIDER

Un message s'affiche confirmant la fin de la procédure d'inscription et l'envoi d'un mail de confirmation sur votre adresse individuelle. **Il suffit de cliquer sur le lien pour valider définitivement l'inscription de votre association.**

b) Si votre association était inscrite sur SIMPA

Cliquez sur « obtenir un lien d'accès »



Un mail contenant un lien de récupération de compte est envoyé à l'adresse de secours du partenaire (mail du siège social qui se trouvait dans SIMPA), afin que personne d'autre que vous n'ait accès aux données que vous nous avez confiées. Au moment de la mise en service de PARIS ASSO, le 25 juin 2019, un mail a déjà été envoyé à tous les partenaires présents dans SIMPA contenant un lien de récupération.

Après avoir cliqué sur le lien de récupération, vérifiez vos informations et validez.

Pour en savoir plus :

https://www.api-site.paris.fr/paris/public/2019%2F5%2Ftuto%2014062019%20_%20V2.0.pdf

Pour toute demande d'information, envoyez un message à l'assistance en utilisant le [formulaire de contact](#) en choisissant la thématique 'Associations'>'Paris Asso'>'Inscription'.

Annexe 7 : Créer un nouvel accès au compte de l'association et compléter son compte

Connectez-vous avec l'adresse mail de votre choix et cliquez sur « ajouter une Asso ».

Mon association / organisme

+ AJOUTER UNE ASSO

Saisissez votre RNA ou SIREN dans le moteur de recherche et cliquez sur le bouton « rechercher ».

Renseignez votre RNA ou SIREN

Pour inscrire votre association ou organisme, vous devez saisir son numéro RNA ou SIREN (9 premiers chiffres du SIRET). Le numéro du Répertoire National des Associations commence par la lettre W et figure sur les récépissés délivrés aux associations par les Préfectures



The screenshot shows a search input field containing the text 'W921000111'. To the right of the input field is a dark blue button labeled 'RECHERCHER'. To the right of the button is a yellow callout box with the text: 'Votre association ne possède ni RNA ni SIREN? Faites une demande de compte via ce [formulaire](#)'.

Cliquez sur « demander l'accès ». Une demande est envoyée aux utilisateurs ayant déjà accès au compte. Un mail contenant un lien de récupération est également envoyé à l'adresse de correspondance de votre structure (mail choisi lors de la création ou validation du compte Paris Asso). Si vous avez accès à cette boîte mail, le lien vous permet de valider vous-même votre demande d'accès.

a) Conditions pour avoir accès au service numérique Subvention

Actualisation des informations

- Dans l'accueil de PARIS ASSO, si le statut de votre association est à « Mis à jour », vous avez accès au service.

Nom de l'association   

- Si vous venez de créer votre compte et que votre association ne dispose pas de RNA ou si elle était déjà au statut incomplet dans SIMPA, le statut de votre association est « à compléter » : vous n'avez pas accès à Subvention. Vous devez ajouter dans « documents » les derniers statuts de votre association et le récépissé de votre dernière déclaration en Préfecture. Les services de la Ville de Paris traiteront votre demande de modification dans un délai de 48h.

Nom de l'association   

- Si le statut affiché est : « A actualiser », cela signifie que vos informations ont été actualisées pour la dernière fois depuis plus de six mois. Vous devrez accéder à vos informations (bouton 'MON ASSO') puis les mettre à jour ou les confirmer afin d'avoir accès au service.

Présence du N° SIRET dans les informations statutaires

Pour avoir accès au service Subvention et déposer une demande de subvention, il convient de disposer d'un N° SIRET.

Si vous n'en avez pas, vous devez en faire la demande auprès de l'INSEE en cliquant sur ce [lien](#).

Si vous en avez un mais qu'il n'apparaît pas dans les informations statutaires de votre espace Paris Asso, il faut signaler à l'assistance que l'appariement entre vos RNA et SIREN n'a pas été établi comme indiqué précédemment.

Si les deux conditions sont réunies, le lien d'accès au service (« faire une demande de subvention », encadré rouge ci-dessous) est actif.